



Succession européenne / annuler une délégation de pouvoir

Par mariannek, le 04/03/2013 à 12:13

Bonjour,

Mon père, Franco-Hongrois, a hérité avec son frère d'un appartement à Budapest.

Il a signé, il me semble, une délégation de pouvoir à son frère, qui habite à Budapest, pour gérer la succession (le notaire est également sur place)

Malheureusement, ce dernier refuse de communiquer avec mon père à distance. Les enfants de mon oncle ont fait de légers travaux dans l'appartement et l'occupe (gratuitement, sans l'accord de mon père) pour des raisons professionnelles.

Mon père, qui n'a pas les moyens de racheter la part de mon oncle, souhaiterait vendre l'appartement au meilleur prix pour s'acheter un studio à Budapest. Seulement, mon oncle fait trainer la vente et lui a proposé de racheter sa part pour un prix très bas (plus bas que les prix du marché, déjà très bas!).

Mon père peut-il annuler la délégation de pouvoir qu'il a faite à mon oncle et quelles sont les démarches à suivre pour avoir des informations précises sur la succession (des objets ont été vendus, mais on ne sait pas à quel prix etc, mon oncle a juste remis un peu d'argent à mon père. De même, mon père souhaite récupérer des objets, mais il ne sait pas où ils sont)?

Merci d'avance pour vos réponses, qui me seront précieuses.